Association Joseph ARTIGUES
Piégeurs Agréés de l'Ariège
Membre de l'U.N.A.P.A.F.

A.J.A.P.A.A.

Association Agréée « Protection de l'Environnement »
Siège social : Fédération des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié 09000 FOIX

Site AJAPAA : http://associationdespiegeurs09.e-monsite.com

DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 07/08/2026 **à** 06/08/2029

Je soussigné (nom, prénom) DEDIEU Michel

Adresse : 40 chemin du Syndic

Code postal : 09270 Ville : MAZERES

Adresse mail : michel.dedieu00@orange.fr

☐ Titulaire du droit de destruction **,

Qualité du titulaire du droit de destruction : ☐ propriétaire *, ☐ possesseur *, ☐ fermier *.

☒ Piégeur **

Déclare : ☒ Piéger ** ☐ Faire piéger **

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces susceptibles de causer des dégâts et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Les pièges seront tendus sur la commune de : MAZÈRES

Lieux dits : ensemble du territoire de la commune

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément suivant *** : 09.1090

Par M. (nom, prénom) **** /

Demeurant à /

Piégeur agréé sous le N° d'agrément : / E-mail : /

Et seront éventuellement surveillés par M. (nom, prénom) MENDAILLE Pierre

Demeurant à Saint loup 09270 MAZERES

Fait à MAZERES le 10/08/2026

Signature du déclarant : Visa et cachet du Maire:

MAIRIE DE MAZERES (Ariège) LA MAIN ARMÉE POUR LE SERVIR

* **La déclaration est valable pour 3 ans de date à date**. Si des modifications ont lieu pendant cette période, elle doit être refaite en les mentionnant.
** Cochez la case correspondante.
*** A remplir si c'est le déclarant qui procède au piégeage.
**** A remplir si le piégeage est effectué par un tiers.

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage vise cette déclaration et appose le cachet. Il en remet un exemplaire au déclarant. Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenant à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement

Michel DEDIEU 40 chemin du Syndic 09270 MAZERES
☎ : 05 61 67 76 82 (Domicile) 📱 : 06 43 58 02 70 Courriel : michel.dedieu00@orange.fr